

UN SYNGAME PARASITE DE L'HIPPOTAME

Par L. GEDOELST

La présence de syngames chez des mammifères a été constatée depuis longtemps ; déjà en 1851 Diesing avait décrit une espèce, *Syngamus dispar*, trouvée par Natterer dans la trachée du cougar (*Felis concolor* L.), au Brésil, mais cette observation était restée isolée pendant longtemps et était considérée comme un fait exceptionnel, les auteurs s'accordant à envisager les syngames comme des parasites essentiels des oiseaux. En 1899 cependant, Railliet décrit une seconde espèce découverte par Carré et Fraimbault dans le larynx de bovidés autopsiés à l'Institut Pasteur de Nha-Trang (Annam) ; il lui a donné le nom de *S. laryngeus*. La même année von Linstow signala la présence d'une troisième forme, qu'il dénomma *S. nasicola*, dans les fosses nasales de *Capra hircus*, au Cameroun et de *Cervus rufus* Cuv., au Rio-Grande-do-Sul (Brésil). Quelques années plus tard, en 1907, de Does rapporte avoir rencontré à Java, dans le larynx de bœufs et de buffles kèrabau des syngames qu'il est disposé à identifier à l'espèce de Railliet et ajoute qu'il a constaté la présence de semblables parasites dans le larynx des chevaux et des chiens. Plus récemment, en 1913, Leiper mentionne la découverte, par le D^r King, d'un syngame dans les crachats d'un malade de Sainte-Lucie (Antilles) et de l'étude qu'il en fait, il conclut qu'il s'agit d'une espèce nouvelle, *Syngamus Kingi*, dont les affinités se portent du côté de *S. dispar* et il pense que son hôte normal est probablement un carnivore, tel que le chat, le chien ou quelque autre espèce vivant autour des habitations humaines.

Il résulte de cette revue que les mammifères pouvant héberger des syngames sont déjà nombreux et comprennent, indépendamment de l'homme, des carnivores (cougar, chien, chat) et des herbivores (bœuf, buffle, chèvre, cheval, *Cervus rufus*). A cette liste nous pouvons ajouter une nouvelle espèce d'herbivore, l'hippopotame. Le lieutenant Ghesquière a recueilli à Nyangwé (Congo belge) dans les sinus nasaux de cet hôte les vers dont nous allons donner la description.

Syngamus hippopotami n. sp.

Le corps est cylindroïde, à extrémité antérieure atténuée et arrondie ; sa coloration est blanc sale, les exemplaires que nous avons étudiés étant conservés depuis longtemps dans l'alcool, cette coloration ne correspond vraisemblablement pas à celle que les vers présentent à l'état frais, les syngames vivants se font remar-

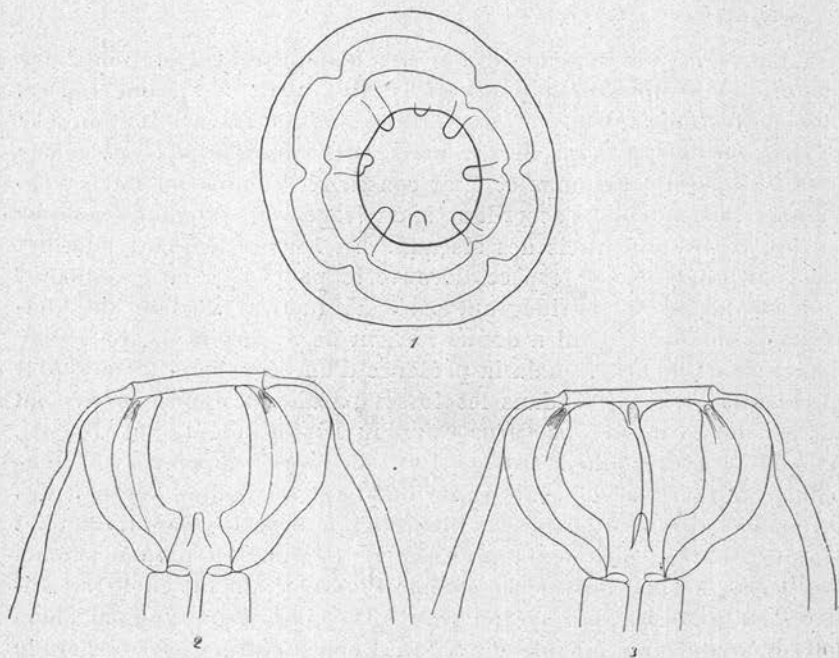


FIG. 1. — Extrémité céphalique de *Syngamus hippopotami*. 1, vue apicale ; 2, vue dorsale ; 3, vue latérale. (Même échelle que fig. 3, 5 et 6).

quer par une coloration rouge sang. La cuticule est épaisse et finement striée transversalement dans la profondeur. La tête (fig. 1), qui n'est pas renflée, montre une bouche circulaire largement béante en avant et entourée par un limbe faiblement saillant portant six papilles non proéminentes, dont 2 latérales et 4 submédianes. La capsule buccale (fig. 1) est cupuliforme, à entrée rétrécie, à axe continuant l'axe du corps ; sa paroi est épaisse et fortement striée vue en coupe ; de champ elle apparaît grossièrement ponctuée et montre une structure que de Does a fidèlement représentée, mais inexactement interprétée chez son *Syngamus*

laryngeus (Railliet ?) ; cette paroi est soutenue intérieurement par six côtes saillantes, qui s'étendent de son bord antérieur jusqu'à l'entrée de l'œsophage, au pourtour de laquelle elles forment autant de saillies dentiformes. De ces côtes, deux sont latérales, deux subdorsales et deux subventrales ; entre les subdorsales et les subventrales existe une petite côte dentiforme qui s'élève du fond de la capsule sur les lignes médianes dorsale et ventrale (fig. 1). En correspondance des six côtes internes, la capsule présente extérieurement un même nombre de sillons, qui donnent à la capsule vue en coupe transversale un contour découpé en six festons plus ou moins réguliers (fig. 1). L'œsophage est cylindrique dans sa



Fig. 2. — Trois couples de *Syngamus hippopotami* montrant la situation relative des extrémités céphaliques des deux individus. Grandeur naturelle.

moitié antérieure, renflé en massue dans sa moitié postérieure ; il est enserré par le collier nerveux en avant de son milieu. Les papilles cervicales sont situées peu en arrière du collier nerveux et le pore excréteur s'ouvre vers le tiers postérieur de l'œsophage. L'intestin est plus large à son origine que ce dernier et s'étend directement jusqu'à l'anus.

L'accouplement semble permanent, mais l'union des deux individus est facile à rompre. La situation de la tête du mâle, par rapport à celle de la femelle est très variable : elle est tantôt antérieure, tantôt postérieure, tantôt au même niveau (fig. 2) ; sur 103 couples examinés, nous en avons observé 37 dont la tête de la femelle dépassait celle du mâle, 41 chez lesquels celle-ci dépassait celle-là et 15 où les deux têtes occupaient un même niveau ; cette variabilité est en rapport avec la grande variation de taille qui s'observe dans les deux sexes.

	Mâle	Femelle	
Longueur du corps	5-8 mm	24-34 mm	
Épaisseur maxima	720 μ	1,0-1,17 mm	
Longueur de la capsule buccale	290-320 μ	350 μ	
Largeur de la capsule buccale	290-320 μ	440-450 μ	
Longueur de l'œsophage	900-945 μ	1,2 mm	
Rapport de longueur de l'œsophage à celle du corps	1/7-1/8,7	1/20-1/22	
Distance à l'extré- mité céphalique	du collier nerveux	704-720 μ	830-865 μ
	des papilles cervicales	1 mm	1,25 mm
	du pore excréteur	930-960 μ	1,12-1,17 mm
	de la vulve.		7,5 mm
Longueur de la queue		415-560 μ	
Longueur des spicules	12-18 μ et 18-24 μ		
Dimensions des œufs		104-108 × 56-58 μ	

Mâle. — Le corps augmente régulièrement d'épaisseur jusqu'à son extrémité postérieure qui est brusquement tronquée. La capsule buccale est globuleuse, sensiblement aussi large que longue. L'extrémité caudale est munie d'une bourse qui l'entoure complètement en lui formant une collerette continue, en avant de laquelle le corps montre parfois une légère constriction. Cette collerette est plus large sur les côtés que sur les lignes médianes dorsale ou ventrale et son bord délimite une aire postérieure légèrement concave de droite à gauche et de forme ellipsoïde, à grand axe transversal (fig. 3). La bourse caudale présente deux lobes latéraux bien développés et un lobe ventral et un lobe dorsal faiblement marqués. Cette bourse est soutenue par des côtes qui se terminent toutes à distance de son bord libre. Les côtes ventrales sont séparées, la côte ventro-ventrale, plus courte que la latéro-ventrale ; les côtes latérales émanent d'un tronc commun épais, les côtes latérale externe et latérale moyenne contiguës, celle-ci plus petite que les côtes latérale externe et latérale postérieure ; les côtes dorsales externes prennent naissance d'une manière indépendante et les côtes dorsales sont séparées dès leur origine. Ces dernières sont simples, portent parfois un petit rameau interne ou présentent une division terminale (fig. 3). Les spicules sont représentés par deux bâtonnets minuscules à sommet aigu, mesurant, le gauche de 18 à 24 μ , le droit de 12 à 18 μ .

Femelle. — Le corps présente son maximum d'épaisseur au niveau de la vulve ou un peu en arrière de celle-ci ; à partir de ce point, il s'atténue progressivement mais lentement jusqu'à la

hauteur de l'anus, où l'atténuation augmente brusquement surtout aux dépens de la face dorsale. La queue est courte, conique et se termine en pointe aiguë souvent relevée vers la face dorsale (fig. 3). Deux glandes caudales débouchent à 112μ de la pointe. La capsule buccale est notablement plus large que profonde. La vulve

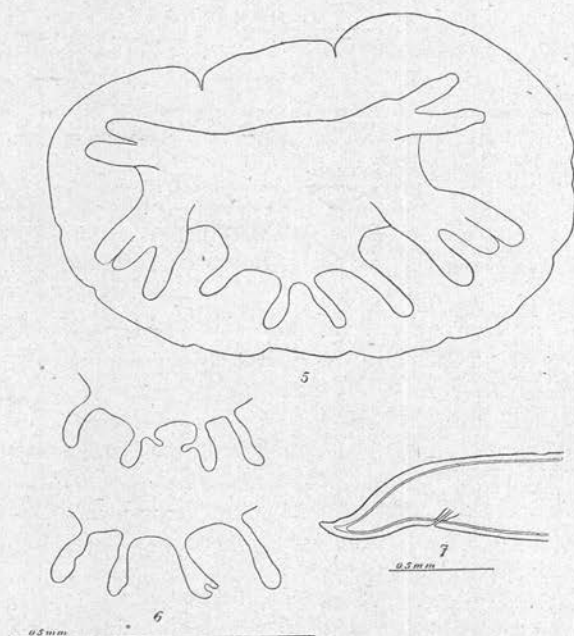


FIG. 3. — *Syngamus hippopotami*. 5, bourse caudale étalée du mâle; 6, aspects divers des côtes dorsales et dorsales externes; 7, extrémité caudale de la femelle.

s'ouvre dans la moitié antérieure du corps et subdivise celui-ci dans le rapport approximatif de 2/5. Les œufs sont ellipsoïdes, parfois légèrement aplatis à un pôle, à coque de moyenne épaisseur, finement striée, à surface lisse, à contenu segmenté au moment de la ponte.

Cette espèce apparaît nettement distincte des espèces connues jusqu'à ce jour, c'est pourquoi nous proposons de la désigner sous le nom de *Syngamus hippopotami*.